

Algérie

La politique pour l'emploi des jeunes : budgets importants mais crise de confiance

Nora ALLEKI *

Dans les années 2000, les indicateurs macro-économiques présentent une Algérie en voie de sortir du marasme économique des années 1990. Le taux de chômage global a nettement reculé, passant de près de 30 % en 2000 à 11,3 % en 2008. En 2008, le taux de croissance annuel a été de 3,3 %, les réserves de change ont atteint 142 milliards de dollars grâce à un baril de pétrole à 99 \$ et l'endettement est resté faible ¹.

Pourtant, tout au long de l'année 2009, des manifestations de protestation des jeunes traduisent leur exaspération face à des conditions de vie difficiles en raison d'un chômage élevé, de services publics déficients, de problèmes de logement... Le taux de chômage atteint 25 % chez les moins de 20 ans (soit 140 000 chômeurs). Les jeunes de moins de 35 ans représentent 80 % des chômeurs. Globalement, la population d'âge actif a augmenté de près de 30 % entre 1997 et 2007 ². Sur cette période, la population jeune, qui représente

environ 30 % de la population active, a augmenté de plus de 19 %, alors que le nombre de jeunes en emploi n'a crû que de 10 %. Si, selon les projections portant sur la période 2010 à 2020, la population jeune devrait diminuer légèrement, l'économie reste confrontée à une importante et croissante cohorte de jeunes qui entrera chaque année sur le marché du travail (ILO, 2008).

La lutte contre le chômage des jeunes est donc le défi majeur du gouvernement. Celui-ci avait annoncé pour 2009 la création de 400 000 emplois grâce à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP). Cette annonce semble toutefois décalée au regard de la récente dégradation de la situation économique due à l'effondrement des cours pétroliers et à l'augmentation du coût des importations en 2009 (AFDB, 2009). En effet, cette année-là, même si le taux de croissance s'est maintenu à 3,8 %, le déficit commercial est de 11,5 % du PIB, pour la première fois depuis 2000.

* Chercheuse associée à l'IRES.

1. Après des paiements anticipés, la dette extérieure globale s'élève à 0,27 % du PIB soit 460 millions de dollars et la dette publique intérieure a diminué de près de 30 % (AFDB, OCDE, 2009).
2. Le taux de croissance démographique est estimé à 1,7 %. L'Algérie compte 35,7 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2010 et le nombre d'Algériens en 2025 devrait atteindre 40,2 millions.

ALGERIE

De même, les recettes nationales ont baissé de 42 % et l'excédent de la balance commerciale ne s'est élevé qu'à 1,01 milliard de dollars (CNES, 2009).

Après avoir présenté l'ampleur du chômage, ses causes et les dispositifs de lutte contre celui-ci mis en place par les pouvoirs publics, l'article s'attachera à montrer que la politique publique pour l'emploi des jeunes, dépendante des recettes de l'Etat et axée sur l'assistance, se trouve fragilisée par l'ambition d'insérer l'économie algérienne administrée et dirigée dans une économie de marché globalisée. L'importante place de l'économie informelle, la crise de confiance des jeunes dans les institutions et le manque d'incitations à la culture entrepreneuriale constituent des obstacles majeurs.

L'ampleur du chômage des jeunes, une situation préoccupante

Quel que soit le niveau de développement des pays, les jeunes ont un taux de chômage plus élevé que celui des adultes et sont surreprésentés dans les emplois temporaires ou à temps partiel et peu productifs (ILO, 2004). En Algérie, le chômage des jeunes reste d'ampleur préoccupante ces dernières années (tableau 1). En 2008, on comptait plus de 1,8 million de chômeurs. Les moins de 35 ans représentent près de la moitié de la population active et 87,8 % des chômeurs en 2008. Le chômage des jeunes diplômés augmente depuis une dizaine d'années : chaque année plus de 100 000 jeunes sortis des universités restent sans emploi. Enfin, la baisse du taux de chômage global n'a

Tableau 1. Principaux indicateurs sur la population active et le chômage (2000-2008)

Indicateurs	2000	2003	2006	2008
Taux de croissance du PIB (%)	2,4	6,8	2,1	3,3
Population totale (millions d'habitants)	29,96*	32,36	33	34,4
Part de la population active dans la population totale (%)	nd	27,8	42,5	41,7
Part de la population active occupée (%)	nd	21,2	26,8	26,6
Taux de chômage global (%)	29,8	23,7	12,3	11,3
Proportion de femmes dans la population active occupée (%)	13,4	14,0	16,9	15,6
Population active par catégorie d'âge (%)				
20 - 24 ans	18,5	15,0	15,6	16,1
25 - 29 ans	17,6	17,6	16,8	18,8
30 - 34 ans	14,0	14,7	14,6	14,4
Taux de chômage (%)				
20 - 24 ans	nd	32,1	29,8	33,2
25 - 29 ans		24,5	26,9	29,2
30 - 34 ans		11,8	13,7	12,8
Taux de chômage par sexe (%)				
Hommes	29,2	23,4	11,8	10,1
Femmes	26,4	25,4	14,4	17,4

* Chiffre pour 1999.

Source : Office national des statistiques (ONS), les données sont arrêtées au troisième trimestre pour 2006 et au quatrième trimestre pour 2008.

pratiquement pas modifié le ratio chômage des jeunes/ chômage des adultes.

Dans une conjoncture défavorable, avec la diminution des opportunités d'emploi (gels des recrutements et licenciements économiques), une file d'attente se forme, propice à des processus de déclassement. Les jeunes qualifiés occupent, à la fois sur les marchés externes et internes du travail, des postes de niveaux inférieurs. Selon l'enquête « Emploi et chômage » de l'Office national des statistiques (ONS), la part des chômeurs acceptant un emploi inférieur à leurs aptitudes professionnelles est en 2008 de 89,4 % pour les hommes et 80,8 % pour les femmes.

Il convient ici de rappeler que le contexte macro-économique algérien est spécifique dans la mesure où il emprunte à la fois :

- aux économies en voie de développement caractérisées par l'importante part de l'économie informelle, l'insuffisante reconnaissance des capacités des travailleurs, le faible dynamisme des créations d'emploi, le manque de PME compétitives pouvant offrir des emplois stables et une organisation du travail, de faibles taux de productivité, une insuffisante mobilité des facteurs de production entre les pays voisins, une croissance démographique importante des jeunes. Il convient de préciser que le choix de développement algérien a porté sur l'application du modèle de l'industrie industrialisante, financée par la rente pé-

trolière, au détriment de l'agriculture et des services ;

- aux économies socialistes en transition vers une économie de marché caractérisées par la présence d'obstacles à l'investissement et à l'entrepreneuriat, l'absence de stratégie industrielle et un développement insuffisant du secteur privé renforcé par un processus inachevé de privatisation engagé depuis 2005 avec le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC et la loi sur les hydrocarbures¹. L'économie socialiste algérienne de tradition autocratique est caractérisée par un très fort degré de dirigisme dans les sphères économique et sociale.

Il est important de prendre en compte les effets de cette double caractéristique (économie informelle et économie administrée et dirigée) à la fois sur l'emploi et sur la mise en œuvre de la politique de l'emploi.

Le phénomène de déclassement pousse les jeunes vers l'emploi informel estimé à 15 % de la population active, soit environ 1,5 million de personnes (Charmes, Mohammed, 2006). Selon un rapport du Conseil économique et social (CNES, 2004), l'emploi informel croît en moyenne de plus de 8 % par an, soit deux fois plus vite que l'emploi. Selon le ministère des Finances, sa contribution au PIB hors hydrocarbures varie de 20 % à 25 % et l'ONS l'évalue quant à lui à 13 %.

L'économie informelle absorbe ainsi une grande partie de la demande d'emploi

1. La loi relative aux hydrocarbures du 28 avril 2005 a pour objectif d'ouvrir ce secteur à la concurrence en supprimant le monopole Sonatrach (entreprise d'importance sur le plan mondial appartenant à l'Etat depuis sa création en 1964) et en favorisant des investissements directs étrangers. Cette loi a été réaménagée en 2006 pour préparer la Sonatrach à l'ouverture de son capital sans qu'elle soit fragilisée vis-à-vis des grands groupes internationaux et pour éviter une reprise totale ou partielle de la Sonatrach par des tiers tout en augmentant sa marge d'autonomie vis-à-vis de l'Etat algérien (pour en savoir plus, voir le *Guide des Hydrocarbures 2007*, édité par KPMG Algérie SPA).

ALGERIE

satisfaite à la marge par le secteur formel (services à la personne, entretien, activités touristiques, emplois verts...). Les emplois informels prennent des formes très diverses : auto-entrepreneurs, travailleurs indépendants, salariés occasionnels, aides familiaux, apprentis et travailleurs à domicile. Si l'informel a émergé pendant la période du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, son extension date de l'ouverture de l'économie nationale, qui s'est accompagnée de la précarisation des emplois formels, de l'augmentation des licenciements et d'une insuffisante création d'emplois (CNES, 2004).

Un nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes

Le premier dispositif d'aide pour l'embauche des jeunes, appelé emploi saisonnier d'intérêt local (ESIL), a été créé en 1990 (ETF, 2007). Il concernait les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans sortant du cycle secondaire ou disposant d'une qualification professionnelle. Il a permis la création d'emplois temporaires et d'attente dans des domaines d'activité d'utilité publique, notamment au niveau local. La rémunération mensuelle (2 500 DA correspondant au salaire national minimum garanti de 1991¹) est prise en charge par l'Etat. Entre 1990 et 1994, 332 000 jeunes ont accédé à un emploi temporaire d'une durée moyenne de six mois. Entre 1995 et 2001, ce nombre est d'un peu plus de 164 000. Si les opportunités d'insertion à travers l'ESIL se sont accrues à partir de la seconde moitié de la décennie 1990 (Arhab, Belattaf, 2007), le dispositif a été

fortement limité par la baisse des recettes de l'Etat et la grave crise politique qu'a connue l'Algérie dans les années 1990.

Dès la fin des années 1990 et durant les années 2000, avec l'augmentation des recettes du pétrole, avec le mouvement de privatisation des grandes entreprises publiques et l'implantation de multinationales sur le sol algérien, le budget en faveur de la politique publique de l'emploi est en augmentation et tente de remobiliser et de redonner de l'espoir à une population laminée par les années noires marquées par le terrorisme.

En 1998, pour gérer le chômage des jeunes diplômés est créé le contrat de pré-emploi, instrument d'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur âgés de 19 à 35 ans. Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable une seule fois dans le secteur public et d'une durée de six mois dans le secteur privé (deux ans jusqu'en 2004). L'Etat prend en charge une indemnité versée au bénéficiaire pendant la durée du contrat (8 000 DA pour les diplômés de l'université et 6 000 DA pour les techniciens, soit environ 80 % du salaire à ce type de poste) et l'employeur bénéficie d'un abattement forfaitaire de l'impôt. On a 1 911 et 1 450 jeunes diplômés embauchés respectivement au premier trimestre 2007 et 2008. Le nombre de jeunes ayant accédé à un recrutement définitif entre 1998 à 2001 est de 3 520 sur 31 085 jeunes recrutés dans le cadre de ce programme, soit un taux de 11,3 % (avec une proportion plus importante dans l'administration que dans le secteur privé ; Afhab, Belhattaf, 2007).

1. Le taux de change entre le dinar algérien (DA ou DZD) et l'euro est en moyenne, entre le 20/09/2009 et le 18/03/2010, le suivant : 1 € correspond à 104,2 DA avec un minimum de 98,4 au 23 février et 108,9 au 1^{er} décembre (site exchange rate.org).

En 2008, le gouvernement fait le constat amer que les dispositifs ESIL et CPE, mis en place depuis plus de huit ans, ne donnent pas les résultats escomptés. Avec un taux de recrutement qui ne dépasse pas 12 %, ils ne répondent pas aux attentes des jeunes et ne leur permettent pas une insertion stable. L'emploi de l'ESIL est concentré dans l'administration, d'une durée d'insertion trop longue et avec de faibles perspectives de recrutement. De plus, aucun accompagnement à la formation n'est prévu. Quant au CPE, il est limité en matière d'accompagnement qualitatif et individuel du jeune dans l'entreprise.

Ces deux dispositifs sont alors remplacés par le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) qui vise à développer le volet formation des contrats aidés avec une rémunération revue à la hausse. Le dispositif regroupe trois catégories de contrats :

1. Le contrat d'insertion des diplômés (CID), qui remplace le CPE, s'adresse aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs des établissements nationaux de formation. Il est ouvert aux secteurs public et privé, d'une durée d'un an non renouvelable dans le secteur privé et renouvelable sur demande dans les institutions et administrations publiques. Il est assorti de formations courtes en institution (contrat de formation emploi, CFE). L'Etat contribue au salaire du jeune diplômé, de façon dégressive.

2. Le contrat d'insertion professionnelle (CIP), qui remplace l'ESIL, s'adresse aux jeunes peu qualifiés. L'Etat prend en charge l'indemnité versée au jeune pendant un an et pour toute la durée de son contrat s'il est recruté en fin de contrat.

3. Le contrat de formation et d'insertion (CFI) s'adresse aux jeunes non qualifiés, jusqu'à leurs 35 ans. Il est, comme le CID, ouvert aux secteurs privé et public et pour une durée d'un an. Les jeunes peuvent être placés auprès d'artisans pour bénéficier d'une formation qualifiante ou dans des collectivités locales pour accomplir divers travaux forestiers, aménagement, entretien et maintenance du cadre bâti...

En 2009, le gouvernement estime que le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle y compris en entreprise pourra générer jusqu'à 400 000 placements par an et s'engage dans un programme d'action visant à accorder des aides aux entreprises accueillant des jeunes en stage.

De manière générale, les contrats aidés assortis d'un volet formation (stages d'insertion, contrats aidés par alternance, apprentissage) permettent d'identifier, de développer les compétences des jeunes et d'améliorer leur accès à l'emploi. Par ailleurs, lorsqu'ils sont ciblés sur des publics vulnérables, ils jouent leur rôle de seconde chance d'accès à une qualification. En revanche, lorsqu'ils s'adressent aux jeunes diplômés, ils s'intègrent dans leur transition professionnelle. Toutefois, lorsqu'ils ne sont pas assortis d'obligations pour l'entreprise (contenus de formation, tutorat, procédures de certification...), les contrats aidés permettent l'embauche de jeunes diplômés à moindre coût, l'Etat participant au coût d'adaptation à l'emploi de la main-d'œuvre jeune nouvellement recrutée.

Par ailleurs, les contenus de formation sont essentiellement spécifiques à un poste parce que généralement construits sur l'idée que le système éducatif ne produit pas suffisamment de qualifications spécifiques et/ou opérationnelles. Les firmes sont

ALGERIE

donc réticentes à investir dans l'enseignement général même si celui-ci présente l'avantage de développer un certain nombre de compétences opérationnelles comme la polyvalence ou l'autonomie qui offrent de la flexibilité à l'entreprise. Pourtant, le développement des dispositifs de formation par alternance ayant un contenu général devrait permettre aux jeunes diplômés de multiplier leurs chances d'occuper des fonctions d'encadrement intermédiaire, que les entreprises se plaignent de ne pas pourvoir sur le marché du travail. De plus, si ces dispositifs étaient encadrés par des intermédiaires de l'emploi ayant comme objectif le développement des compétences (agences temporaires, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, agences de développement local, entreprises de portage salarial ou associations de services à domicile), ils contribueraient à améliorer l'adéquation entre l'emploi et la formation en la formalisant. Les intermédiaires pour l'emploi actuellement présents ont pour seul rôle de diffuser l'information et de gérer les dispositifs publics ; ils ne sont pas sollicités ni formés pour identifier les qualifications des jeunes et les faire correspondre aux besoins de compétences des entreprises. Le développement de ce rôle permettrait d'établir un pont entre compétences formelles et informelles, d'orienter les jeunes vers de nouveaux métiers ou des métiers en tension et de participer à l'organisation de professions pour l'instant fortement présentes dans l'économie informelle (garde d'enfants, restauration à domicile, soutien scolaire, l'aide à la personne, diffusion des techniques de l'information...). De plus, ces organismes auraient l'avantage d'agir sur le processus de recrutement en lui apportant de la transparence, autant d'ingrédients favora-

bles à l'accumulation de confiance dans une société (Alleki, 2009).

Si, comme dans d'autres pays, il existe un clivage entre des enseignements techniques et l'enseignement général, de même qu'un usage des contrats aidés en emplois d'attente, ce problème est exacerbé en Algérie du fait de la dévalorisation des diplômes auprès des jeunes et auprès des entreprises. Cette dévalorisation est alimentée par le déclassement présent sur le marché du travail, mais aussi par le système de corruption qui affecte tous les pans de l'économie. En effet, un jeune qualifié et diplômé sait que son insertion professionnelle n'est pas garantie par sa qualification. Lors des procédures de recrutement, les décisions ne sont pas majoritairement prises à partir de signaux objectifs (niveau de qualification, diplômes, parcours scolaire...), mais plutôt de signaux implicites et tacites (âge, sexe, réseau social, amical ou familial...). Ces mécanismes de sélection conduisent à exclure définitivement de l'emploi stable les jeunes qui n'auraient pas donné les bons signaux, même s'ils possèdent des qualifications et s'ils peuvent faire la preuve de leurs compétences en situation de travail. Par conséquent, le jeune devra développer son réseau de connaissances, le mieux à même d'offrir un emploi stable. Si ce comportement n'est pas systématique, les difficultés croissantes rencontrées par les jeunes diplômés pour trouver leur premier emploi, renforcées par l'absence d'opérateurs spécialisés dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, l'absence de transparence d'information et les difficultés de diffusion de l'information dans les zones rurales le rendent systématique.

Il en résulte une crise de confiance des jeunes envers les institutions qui vient s'ajouter aux problèmes de gouvernance

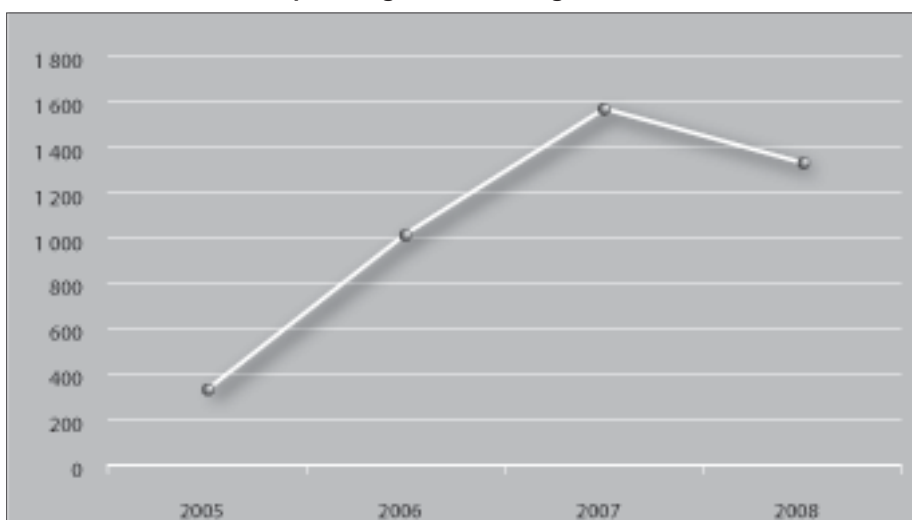
des systèmes publics d'emploi et d'éducation déjà existants (dysfonctionnements bureaucratiques, centralisme...) et qui rend inopérante la décision publique.

Cette crise de confiance s'est paradoxalement aggravée avec l'augmentation des recettes de l'Etat. En effet, le sentiment que les ressources sont accaparées par une petite partie de la population se généralise, de même que se développe, parmi les exclus, les jeunes en particulier, le sentiment que le système est verrouillé.

Ceux-ci vivent un réel mal-être et pensent ne pouvoir trouver le bonheur qu'hors des frontières de leurs pays. Le nombre croissant, ces cinq dernières années, des jeunes prêts à embarquer dans des bateaux de fortune pour rejoindre l'Occident, les « *haragas* », est révélatrice de ce malaise social (graphique 1)¹.

Une étude de Labdelaou (2009) sur la base d'enquêtes conduites par la gendarmerie, les services de police et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et d'un

Graphique 1. Evolution des candidats à l'émigration arrêtés par les garde-côtes algériens



Graphique construit à partir des chiffres annoncés par les garde-côtes algériens et rapportés par la presse. Source : Labdelaou (2009).

1. « Ils se cotisent pour acheter un Zodiac. Ils ont entre vingt et trente-cinq ans, paient 150 000 DA (1 500 €) le droit de passage vers l'Espagne, munis d'un simple gilet de sauvetage. Parfois, ce sont des jeunes d'un même quartier qui se cotisent pour acheter un Zodiac avec moteur, des vivres, de l'eau pour prendre la mer. L'aventure se termine souvent mal, comme ce fut le cas de ces sept jeunes originaires d'un quartier d'Oran, repêchés morts noyés par un garde-côte algérien quelques jours après leur départ. Ce phénomène des « *haragas* » a fait son apparition durant l'année 2006 dans l'ouest algérien, plus proche des côtes espagnoles, et tend à prendre une certaine ampleur. Depuis le début de l'année, 42 cadavres de jeunes ont été repêchés en haute mer, d'autres ont échoué sur les plages oranaises. Les gardes-côtes algériens, qui sont intervenus plus d'une trentaine de fois en 2006, ont secouru 386 candidats à l'immigration, dont 373 de nationalité algérienne. » Envoyé spécial en Algérie, *Le Monde*, 28 décembre 2006.

ALGERIE

sondage pour le quotidien *Liberté* permet de chiffrer le phénomène. Les jeunes ayant suivi une scolarité dans le secondaire sont les plus nombreux parmi les *haragas* et la recherche d'emploi constitue la première raison d'émigration.

Nous venons de voir que l'efficacité des dispositifs pour l'emploi des jeunes, visant à améliorer leur employabilité et permettre un meilleur ajustement de l'offre à la demande, est freinée par des carences objectives du système d'emploi algérien (manque d'intermédiaires de l'emploi, insuffisante valorisation des compétences, faible dynamisme de l'emploi dans les services...), mais aussi par une crise de confiance entretenue par une économie dirigée et autocratique. Dans la partie qui suit, nous verrons que les dispositifs pour l'emploi des jeunes visant à l'entrepreneuriat sont également privés de cette confiance, ce qui entretient une économie informelle importante.

Des dispositifs de soutien à la création d'entreprise mis en péril

Les incitations à la création d'entreprise, de micro-entreprise ou d'auto-emploi s'inscrivent dans le cadre de la promotion des investissements de droit commun, avec la réforme du Code des investissements et le programme de soutien au développement des PME et PMI. Les jeunes entrepreneurs bénéficient de mesures destinées à un public plus indifférencié. Il en est ainsi des régimes fiscaux avantageux, des extensions et rénovations d'activités et de l'accompagnement par l'Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI), du dispositif de garanties bancaires, du microcrédit gérés par l'Agence nationale du microcrédit (ANGEM), et enfin des mécanismes de

bonification de taux d'intérêt pour les PME du secteur agricole (tableau 2).

En 2005, l'année où les premiers crédits sont accordés, 64 215 micro-entreprises sont créées. Les procédures de gestion des candidatures ont connu chaque année des améliorations si bien que le dispositif a du succès et répond aux besoins des bénéficiaires. Le microcrédit a permis notamment de financer avec succès des activités féminines de services à domicile. La moitié des ressources du fonds est investie dans les PME. Ce dispositif est indispensable pour moderniser le financement des PME qui est, à l'image de l'informel, caractérisé par l'autofinancement principalement familial, une gestion financière et une trésorerie sommaires, et peu d'interventions des banques.

La volonté du gouvernement est de l'adosser à une institution financière spécialisée dans le microcrédit, qui est pour l'instant totalement dépendant de l'Etat. Une convention tripartite de juin 2009, entre l'ANGEM, les pouvoirs publics et cinq banques privées, devrait apporter une solution et alléger le coût pour l'Etat de ce dispositif qui était entièrement à sa charge. Pour la période 2000-2005, l'Etat estime sa contribution à 32 milliards de dinars, qui ont permis la création d'environ 170 000 emplois durables.

L'étude d'Ahrab et Belattaf (2007), à partir des bilans d'activité de l'ANSEJ, fait état de 86 380 projets financés, avec 243 308 emplois directs et permanents pour un investissement global de 177,3 milliards de dinars (29,7 de participations personnelles, 34,9 de crédits sans intérêts et 112,7 de crédits bancaires). 16 % des projets concernent l'industrie artisanale, 12 % l'agriculture et la pêche, 6 % l'industrie, 4 % le bâtiment et les travaux publics et 62 % les services (graphique 2).

Tableau 2. Les mesures pour la création d'activité

Nom des dispositifs	Objectifs	Caractéristiques
Le dispositif d'incitation à la création d'activité – ANSEJ 1996	Incitations à la création et à l'extension des micro-entreprises de production de biens et services. Accompagnement : assistance technique, prise en charge d'études et expertises...	Jeunes âgés de 19 à 35 ans. Octroi de crédits d'un montant de : i) 25 % du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 2 millions de DA ; ii) 20 % du coût lorsque l'investissement est supérieur à 2 millions de DA et inférieur ou égal à 10 millions de DA. Bonification de taux d'intérêt de 50 % à 75 % selon les secteurs d'activité.
Le fonds de soutien à l'investissement pour l'emploi – FIE 2005	Vise la participation des travailleurs au financement des PME, l'émergence d'une épargne longue et le maintien et la sauvegarde de l'emploi.	Le fonds collecte de l'épargne individuelle, principalement des travailleurs, pour des investissements dans les PME. Pour chaque action souscrite, le bénéficiaire reçoit une bonification de l'Etat de 10 % de son coût et une exonération permanente au titre de l'impôt sur les bénéfices. Actions souscrites seulement par des personnes physiques ayant leur résidence fiscale en Algérie.
Les aides et avantages fiscaux dans le cadre du programme d'incitation à l'activité	Certains avantages s'adressent spécifiquement aux jeunes entrepreneurs.	1. Réservation d'espaces pour les micro-entreprises dans les nouvelles zones industrielles et d'activités. 2. Facilitation de l'ouverture de locaux commerciaux (150 000 inscrits dans le programme quinquennal 2005-2009). 3. Diverses exonérations pendant 3 ans à compter de la mise en exploitation.
Le microcrédit 1999 Octobre 2004 mise en place du fonds de garantie	Faciliter l'entrepreneuriat par l'octroi de microcrédits sans intérêt ou à faible taux. Soutien, accompagnement et assistance technique aux porteurs de projets.	Tout public ; il vise particulièrement les femmes. Prêts avec un délai de remboursement qui varie entre 1 et 5 ans. La gestion souple du microcrédit permet d'offrir un accompagnement favorable à la pérennité de l'activité. 68 % des bénéficiaires sont des femmes et 3 % des bénéficiaires sont diplômés.

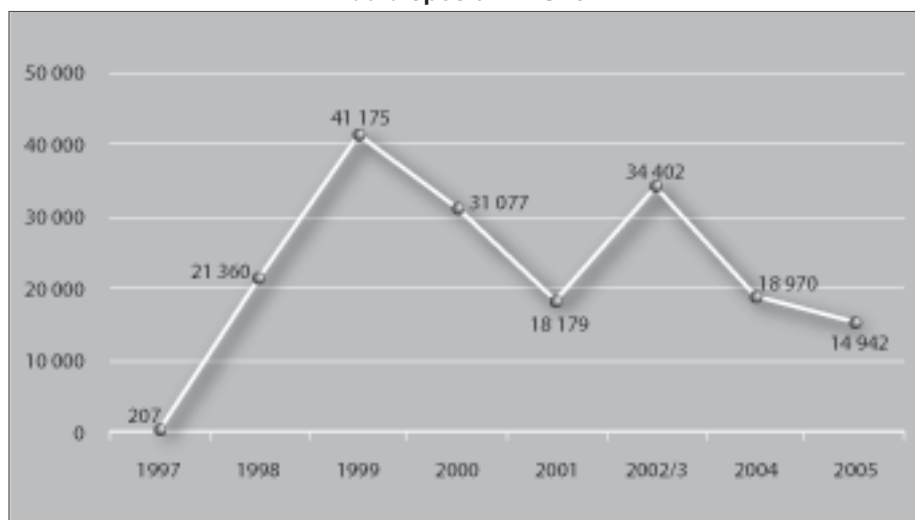
Pourtant, au regard de témoignages des bénéficiaires du dispositif ANSEJ recueillis dans la presse, sa mise en œuvre souffre de divers dysfonctionnements : durée d'instruction des dossiers excessive, difficultés de communication entre l'ANSEJ et les banques, formation insuffisante des conseillers de l'ANSEJ aux activités nouvelles, manque de coordination entre les différents opérateurs de la création d'entreprises... Les jeunes criti-

quent également le montant de l'apport personnel qu'ils jugent trop élevé.

Ces éléments réduisent fortement l'efficacité des dispositifs, particulièrement lorsque les activités sont fortement développées dans le secteur informel ou lorsque le jeune exerce déjà cette activité de manière informelle (comme dans certaines professions artisanales et de services de faible niveau de qualification : taxi, coiffure, esthétique, soins, garde

ALGERIE

Graphique 2. Nombre d'emplois déclarés par les bénéficiaires du dispositif ANSEJ



Source : Arhab, Belattaf (2007).

d'enfants...). Les jeunes, découragés par les procédures administratives chronophages et sources de tracas, préfèrent recourir au système clientéliste. Ce système, alimenté par l'entraide familiale ou amicale, entretient des liens étroits avec le système de corruption à chaque fois que le clientélisme interfère avec les pouvoirs publics qui demeurent l'acteur économique majeur. Le clientélisme et la corruption s'alimentent réciproquement pour la survie d'un système politique, au point qu'il devient nécessaire pour avancer ou s'insérer dans la société de faire appel à l'une de ces deux formes de régulation sociale (Henni, 1993).

Outre les dysfonctionnements bureaucratiques, l'efficacité des dispositifs est limitée parce qu'ils ne sont pas assortis de mesures de valorisation et de promotion des activités. Or, si les jeunes à la tête de micro-entreprises ou créateurs de leur propre emploi ne sentent pas que l'inscription de leur activité dans le for-

mel leur apportera une reconnaissance de leur capacité et une valorisation de leur statut, ils resteront dans l'informel. Ils feront ce choix même s'il offre peu de possibilités de progression. Ils préféreront rebondir d'une activité à l'autre ou tenter de diversifier leur activité initiale dans l'informel plutôt que de subir des contrôles, des pressions au remboursement en contrepartie d'aides financières.

Dans le domaine de la promotion de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise, le sentiment d'appartenance et la reconnaissance sociale jouent un rôle important dans le degré d'implication du jeune dans son activité. Or l'implication a une répercussion non négligeable sur la durabilité de l'entreprise. Deux types de mesures ne sont pas suffisamment développés dans les programmes actuels. D'une part la communication peut prendre de multiples formes comme l'organisation de forums et foires dans des secteurs spécifiques tels que l'artisanat local, l'agriculture. D'autre part,

les mesures d'enrichissement et de décloisonnement des activités, grâce au développement d'échanges de pratiques, d'apprentissage mutuel ou de mutualisation des ressources, peuvent s'organiser dans plusieurs cadres comme les organisations de jeunes entrepreneurs, les pôles de compétitivité ou encore les pépinières d'entreprises (ILO, 2006).

Par ailleurs, si l'octroi d'aides financières publiques ainsi que des mesures formelles de valorisation des qualifications peuvent susciter de tels projets, pour que le développement de l'initiative individuelle ne soit pas qu'un vœu pieux mais une réalité, il est également indispensable de jouer sur les ressorts psychologiques de l'entreprenariat. Des programmes éducatifs et culturels sont nécessaires, notamment par la construction de ponts entre le monde de l'entreprise, les opérateurs publics de l'investissement et le système d'enseignement initial ou l'organisation de grands débats publics, quasi inexistantes. L'organisation de ce type de manifestation a pour avantage de développer l'expression des jeunes et leur participation dans la construction de la société. Ces derniers sortent des systèmes autoritaristes et de l'autocensure dans lesquels ils sont enfermés et leur motivation à entreprendre devient plus grande. La prise de conscience des effets négatifs de l'économie informelle sur le développement durable du pays peut alors prendre du sens dans la conscience des jeunes entrepreneurs. Les programmes culturels doivent pouvoir également intégrer que l'organisation socialiste de l'économie a favorisé auprès de la population un grand attachement au salariat dans le secteur public, avec un faible engouement pour l'initiative individuelle. Par ailleurs, l'économie fondée sur la rente permise

par les recettes hydrocarbures ne permet pas non plus le développement d'une culture entrepreneuriale, mais au contraire conforte une culture de rentier. En effet, chaque individu, en fonction de son statut et de son travail, estime légitime de ponctionner une part de cette rente nationale.

En outre, les politiques sectorielles actives qui permettraient de cibler les besoins sectoriels ou de valoriser les secteurs clés en articulant ces besoins à des aides financières sont insuffisamment intégrées dans les dispositifs d'aide à la création d'activité. Pourtant, il conviendrait de privilégier les incitations à la création d'emplois dans les branches d'activités où les jeunes sont fortement présents : administration (70 % de l'effectif ont moins de 40 ans), commerce, éducation, santé, technologies de l'information et de la communication... (ILO, 2009b).

Enfin, des pans entiers de l'économie des services sont laissés à l'économie informelle comme les services à la personne en augmentation ou des emplois en développement en Algérie et qui ont été jusqu'à présent négligés au profit de l'industrie (tourisme, traitement de déchets, aménagement des espaces, activités connexes culturelles touristiques et sportives...). En effet, les emplois sociaux ne font pas l'objet d'interventions des pouvoirs publics (absence de reconnaissance de qualifications par l'établissement de diplômes spécifiques ou de mesures fiscales avantageuses spécifiques) alors que structurer et favoriser la création de ces emplois répondrait aux besoins des populations urbaines en leur donnant un statut. Par ailleurs, les emplois de la croissance verte ne sont pas impulsés par des programmes d'investissement public au niveau des collectivités locales.

ALGERIE

Conclusion

L'empilement de mesures ne facilite pas la lisibilité ni la cohérence de ces politiques. Au contraire, cela a favorisé leur inscription dans une routine institutionnelle qui ne permet qu'une modification marginale des dispositifs. Par ailleurs, ces changements ne résultent pas d'une concertation entre les partenaires sociaux, mais des seules actions et décisions de l'Etat. L'organisation patronale est faible ; l'organisation syndicale UGTA reste hégémonique et a pour principal interlocuteur l'Etat ; il n'existe pas de Conseil supérieur de l'emploi, qui pourrait être le lieu de production de consensus tripartites.

Les limites d'une politique pour l'emploi des jeunes prioritairement axée sur l'assistance sont révélées avec plus d'acuité par la crise économique actuelle. Il sera en effet difficile pour le gouvernement de ne pas afficher une politique sociale à la hauteur de la crise, bien que cela pèsera trop lourdement sur le budget de l'Etat. En effet, la population, qui ne perçoit pas les effets négatifs de la crise, parce qu'elle a connu des situations bien pires, ne comprendrait pas un ralentissement de cette politique au regard de l'urgence de besoins sociaux grandissants et de l'affichage d'une situation économique meilleure.

Le fait que la politique de l'emploi des jeunes soit dépendante des recettes des hydrocarbures et qu'elle fonctionne encore sous le signe d'une administration dirigée et autocratique en limite grandement l'efficacité. Si les pouvoirs publics jugent nécessaire de réorienter la politique de l'emploi en privilégiant la modernisation des PME/PMI, la diversification de l'économie et la valorisation des ressources humaines notam-

ment grâce à la formation et au développement de compétences, sa mise en œuvre est plus délicate car elle dépend de la réelle confiance qui sera accordée à l'initiative des jeunes.

Des mesures qui pourraient répondre à ces exigences ne sont pas ou très faiblement prises en compte dans les dispositifs actuels. On peut citer les mesures de promotion des organisations en réseau et de mutualisation des ressources entre les petites entreprises ou encore le soutien à la création et au développement des intermédiaires de l'emploi.

Sources :

Adair P., Bellache Y. (2009), *Le secteur informel en Algérie : approches, ampleur et mobilité de la main-d'œuvre*, Conférence Internationale Inégalités et développement dans les pays méditerranéens, Istanbul, mai, Turquie.

AFDB – African Development Bank (2009), « Impact of the Global Financial and Economic Crisis on Africa », *Working paper series*, n° 96, March, Tunis.

AFDB, OECD (2009), *African Economic Outlook*, Paris.

Arhab B., Belattaf M. (2007), *Les dispositifs de lutte contre le chômage et d'insertion des jeunes et des femmes au marché du travail : état des lieux et perspectives à Béjaïa*, 3^e Rencontres Jeunes et sociétés en Europe et Méditerranée, octobre, Marseille.

Alleki N. (2009), *The Social Recognition of Skills Stem from Informality: Towards Formalising Informal Labour!*, The 3rd development conference of the GRES « Sustainable Development : What Is at Stake for the South ? », June, Bordeaux.

Bounoua C., Bouteldja A. (2004), *Empirical Approach of Labour Market: the Case of the Informal Employment in Algeria*, International conference, December, Beirut.

Charmes J., Mohammed S. (2006), *Informalisation des économies maghrébines : une stratégie d'adaptation à la crise du travail ou une limite aux politiques actives ?*, Editions du CREAD, Alger.

LA POLITIQUE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

- CNES – Conseil national économique et social (2009), *Rapport sur les perspectives de conjoncture pour l'année 2009*, Alger.
- CNES (2004), *Le secteur informel illusions et réalités*, Rapport de la Commission « Relations de travail », juin, Alger.
- ETF - European Training Foundation (2007), *Employment Policy Reforms in the Middle East and North Africa*, Turino.
- Gouvernement (2005), *Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Algérie*, El-Diwan, juillet, Alger.
- Gouvernement (2009), *Plan d'Action du Gouvernement pour la mise en œuvre du Programme du Président de la République*, Alger.
- Henni A. (1993), *Le cheikh et le patron : usages de la modernité dans la reproduction de la tradition*, OPU, Alger.
- ILO - International Labour Organisation (2004), *Starting Right: Decent Work for Young People*, Background paper, Tripartite Meeting « Youth Employment: The Way Forward », October, Geneva.
- ILO (2006), *L'intermédiation sur le marché du travail dans les pays du Maghreb. Etude comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie*, Jean-Paul Barbier, Genève.
- ILO (2007), *The Decent Work Agenda in Africa: 2007-2015*, Report of the Director General, Geneva.
- ILO (2008), *Global Youth Employment Trends*, October, Geneva.
- ILO (2009a), *Tackling the Global Jobs Crisis Recovery through Decent Work Policies, International*, Report of the Director General, Geneva.
- ILO (2009b), *Recovering from the Crisis: a Global Jobs Pact*, International Labour Conference Provisional Record 19A, 98th Session, Geneva.
- Isli M.A., Hamouda N.E., Musette S. (2003), *Marché du travail et emploi en Algérie. Eléments pour une politique nationale de l'emploi*, Document de travail, ILO, Alger.
- Labdelaoui H. (2009), « Harga ou la forme actuelle de l'émigration irrégulière des algériens », *Notes d'analyse et de synthèse*, CARIM AS, 2009/18, Institut Universitaire Européen, Florence.
- UNDP - United Nations Development Program (2009), *Annual report*, New-York.
- Le Maghreb*, www.lemaghreb.dz.com.
- Le Matin*, www.lematin.dz.net.
- Le soir d'Algérie*, www.lesoirdalgerie.com.
- El Watan*, www.elwatan.com.
- Liberté*, www.liberte-algerie.com.
- Algérie Presse service*, www.aps.dz.
- Les Afriques*, www.lesafriques.com.
- Jeune Afrique*, www.jeuneafrique.com.
- Algérie Watch*, www.algeria-watch.org.
- Africa News*, <http://afrikanews.org/>.